



DESCRIPTION DE POSTE

IDENTIFICATION DU POSTE :

Position : **Directeur (trice) des Services de travaux publics, des ressources physiques et d'ingénierie**

Département : Services des travaux publics

Sous la responsabilité hiérarchique de : Directeur général

Classe salariale :

Nature du poste : Plein Temps (40 heures)

Numéro de la position (des positions) :

Réf : JD-035

Création : 2026/08/25

Mise à jour : S/O

APERÇU DU POSTE – FONCTION DE BASE ET RESPONSABILITÉ :

Sous l'autorité du Directeur général, le Directeur des travaux publics, des ressources physiques et des services d'ingénierie planifie, dirige et coordonne les activités liées aux travaux publics, aux infrastructures, aux ressources physiques et à l'ingénierie municipale. Il assure la gestion stratégique et opérationnelle des infrastructures et actifs municipaux, ainsi que la planification, la conception et la réalisation des projets d'infrastructure et l'analyse technique des projets de développement. À titre de leader stratégique, il dirige les équipes sous sa responsabilité, optimise les ressources humaines et financières et collabore avec les différents intervenants afin de mettre en œuvre les orientations de la Municipalité. Il agit également comme principale ressource professionnelle en ingénierie municipale et conseille la direction générale et le Conseil sur les infrastructures, le développement, la gestion des actifs et les investissements municipaux. Le titulaire assure également la mise en place et le suivi de pratiques rigoureuses de gestion des risques et de sécurité publique pour les activités de travaux publics, en veillant notamment au respect des normes minimales d'entretien, des exigences législatives et réglementaires ainsi que des normes et pratiques applicables aux infrastructures municipales.





TÂCHES ET RESPONSABILITÉS :

Gestion des ressources humaines et développement organisationnel

- Planifie, dirige, organise et contrôle le travail du personnel sous sa responsabilité, incluant l'embauche, l'intégration et la répartition des responsabilités.
- Mobilise, encadre et motive le personnel afin d'assurer l'atteinte des objectifs du département.
- Évalue le rendement du personnel et identifie les besoins en formation et en développement professionnel.
- Assure la gestion de la santé et de la sécurité au travail pour les activités relevant de sa direction.
- Établit les normes de performance, de qualité et de contrôle applicables aux activités du département.
- Planifie et optimise les méthodes, processus et pratiques opérationnelles afin d'améliorer l'efficacité, la productivité et la qualité des services.
- Favorise l'adoption de nouvelles technologies, méthodes et pratiques visant l'amélioration des opérations et de la gestion des infrastructures.
- Assure le maintien d'un climat de travail positif et favorise la collaboration au sein des équipes et avec les autres directions municipales.

Gestion des ressources financières et planification des investissements

- Prépare et administre les budgets annuels d'opération et d'immobilisations relevant de sa direction.
- Assure le suivi budgétaire et autorise les dépenses conformément aux politiques et aux pouvoirs qui lui sont délégués.
- Prépare, avec la direction générale et les services concernés, les prévisions financières relatives aux investissements en infrastructures sur un horizon pluriannuel.
- Analyse les besoins financiers liés à l'entretien, au renouvellement et au développement des infrastructures municipales et formule des recommandations quant aux priorités d'investissement.
- Participe à l'identification et à l'obtention de programmes de financement et de subventions pour les projets d'infrastructure municipale.
- Assure le suivi financier des projets sous sa responsabilité et veille au respect des budgets approuvés.





Gestion des travaux publics et des ressources physiques

- Planifie, organise, dirige et contrôle l'entretien, l'exploitation et le fonctionnement des infrastructures et ressources physiques municipales, notamment :
 - les réseaux d'aqueduc;
 - les réseaux d'égouts sanitaires et pluviaux;
 - le réseau routier;
 - les bâtiments et installations municipales;
 - les équipements et véhicules municipaux;
 - les autres actifs physiques sous la responsabilité de la Municipalité.
- Élabore et met en œuvre des programmes d'entretien préventif et de renouvellement des infrastructures.
- Assure que les travaux d'entretien et d'exploitation sont réalisés conformément aux échéanciers, normes, politiques et exigences applicables.
- Supervise la gestion des sites et installations municipaux, incluant les infrastructures environnementales et autres installations publiques.
- Assure le suivi des besoins opérationnels et recommande les améliorations nécessaires aux infrastructures et aux équipements municipaux.
- Assure la disponibilité et la fiabilité des infrastructures et équipements nécessaires aux opérations municipales et aux interventions d'urgence.
- Participe à la gestion des situations d'urgence liées aux infrastructures et aux services municipaux.

Gestion de risques, conformité et sécurité publique

- Assure la mise en œuvre d'un programme de gestion des risques et de sécurité publique pour les activités de travaux publics.
- Veille au respect des lois, règlements, normes et exigences applicables, notamment les **Normes minimales d'entretien des routes** et les normes et pratiques du **ministère des Transports de l'Ontario**.
- Met en place des pratiques efficaces d'inspection, de surveillance, de documentation et d'intervention afin d'identifier et de corriger les situations présentant un risque pour la sécurité publique.
- Assure le suivi des incidents, plaintes et déficiences liés aux infrastructures et recommande les mesures correctives ou préventives appropriées.





- Maintient des procédures d'intervention adaptées aux situations d'urgence et assure une veille des changements législatifs et normatifs pertinents.
- Planifie et participe à des activités de formation annuelles en gestion de risque, en sécurité publique et en conformité réglementaire pour lui/elle-même et les employés du service afin de maintenir leurs compétences à jour et d'assurer l'application uniforme des normes et des meilleures pratiques

Ingénierie municipal et gestion des infrastructures

- Agit comme principale ressource professionnelle de la Municipalité en matière d'ingénierie municipale.
- Planifie, coordonne et supervise la conception, la réfection, la construction et la mise en service des infrastructures municipales.
- Examine et approuve, lorsque requis, les plans, devis, rapports techniques et spécifications préparés par les consultants et autres professionnels.
- Effectue ou supervise les analyses techniques nécessaires à la planification des projets d'infrastructure.
- Évalue les besoins en infrastructures municipales et formule des recommandations quant aux priorités d'intervention et d'investissement.
- Assure la conformité des projets aux normes d'ingénierie, aux lois, règlements, politiques et exigences des organismes compétents.
- Supervise les inspections de chantiers et veille à ce que les travaux exécutés par les entrepreneurs respectent les plans, devis, spécifications et niveaux de qualité requis.
- S'assure que les essais, inspections et données de terrain requis sont complétés et documentés avant l'autorisation de paiements ou de libérations financières.
- Assure la collecte et la mise à jour des données de chantier et des plans « tel que construit » (*as-built*).
- Supervise les aspects techniques liés aux infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux, de drainage et de voirie.
- S'assure que les systèmes de gestion des eaux pluviales respectent les exigences des certificats d'autorisation environnementale et du ministère de l'Environnement.
- Examine et approuve les demandes relatives aux réseaux d'eaux pluviales et d'égouts sanitaires conformément aux exigences réglementaires et aux autorisations applicables.
- Veille à ce que les permis, licences, certificats et autorisations nécessaires aux infrastructures et services municipaux soient maintenus à jour.





Aménagement du territoire et développement

- Examine les demandes d'aménagement et de développement, notamment les subdivisions, plans d'implantation, dérogations et rezonages, en ce qui concerne les infrastructures municipales.
- Analyse les études et documents techniques soumis dans le cadre des projets de développement, notamment les études de gestion des eaux pluviales, rapports géotechniques, plans d'ingénierie et plans de services municipaux.
- Évalue les besoins en infrastructures associés aux nouveaux développements et les coûts qui en découlent.
- Fournit des recommandations techniques à la direction générale et au Conseil relativement aux projets de développement.
- Prépare ou supervise la préparation des commentaires techniques, conditions de développement, ententes et autres documents liés aux infrastructures municipales.
- Participe au suivi des travaux d'infrastructure associés aux projets de lotissement et de plans d'implantation.
- Développe, met à jour et applique les critères de conception municipaux (*Subdivision / Site Plan / Development Design Criteria*).
- Collabore avec les services municipaux, les promoteurs, les consultants et les organismes externes afin d'assurer une intégration adéquate des infrastructures municipales aux projets de développement.

Gestion de projets et administration des contrats

- Planifie et coordonne les projets d'infrastructure municipale de la conception à la réalisation.
- Coordonne les consultants, ingénieurs, architectes, entrepreneurs et autres intervenants impliqués dans les projets.
- Assure le suivi des coûts, échéanciers, budgets, risques et exigences contractuelles.
- Prépare ou supervise la préparation des appels d'offres, devis techniques et documents contractuels liés aux projets d'infrastructure.
- Participe à l'évaluation des soumissions et formule des recommandations à la direction générale et au Conseil, selon les pouvoirs applicables.
- Assure le suivi de l'administration des contrats et de la performance des consultants et entrepreneurs.
- Examine et recommande l'approbation des changements, demandes de paiement, retenues, garanties et libérations financières conformément aux contrats et aux politiques municipales.





- Veille à ce que les travaux soient réalisés conformément aux plans, devis, contrats et normes applicables.
- Prépare les rapports de projet et recommandations destinés à la direction générale et au Conseil.

Gestion des actifs et planification stratégique

- Dirige et assure la mise à jour du plan de gestion des actifs municipaux.
- Maintient à jour les inventaires des infrastructures et actifs municipaux, notamment dans les systèmes de gestion des actifs et les systèmes géomatiques.
- Coordonne la collecte, la validation et l'intégration des données relatives aux infrastructures municipales.
- Analyse les coûts du cycle de vie, les niveaux de service, les risques et les besoins de renouvellement des infrastructures.
- Recommande les priorités d'investissement en fonction de l'état des infrastructures, des risques, des niveaux de service et des orientations stratégiques de la Municipalité.
- Contribue à la planification stratégique à long terme des infrastructures et des immobilisations.
- Assure l'intégration des besoins en infrastructure dans les plans financiers et d'immobilisations à long terme de la Municipalité.

Environnement, conformité santé-sécurité

- Assure le respect des lois, règlements, normes et exigences environnementales applicables aux activités de la direction.
- Supervise les programmes liés à la gestion des déchets et aux initiatives de protection environnementale relevant des travaux publics.
- Assure le respect des exigences environnementales applicables aux infrastructures municipales et aux projets de construction.
- Veille à la santé et à la sécurité du personnel, du public et des intervenants sur les chantiers et sites municipaux.
- Participe à la préparation et à la gestion des interventions d'urgence liées aux infrastructures et aux services municipaux.





Relations internes, externes et services-conseils

- Prépare les rapports, recommandations et présentations destinés à la direction générale et au Conseil municipal.
- Fournit des conseils techniques aux différentes directions et services municipaux.
- Collabore étroitement avec les autres directions afin d'assurer la réalisation intégrée des projets municipaux.
- Agit comme représentant de la Municipalité auprès des ministères, agences, organismes et partenaires externes, notamment le MECP, le MTO et autres organismes compétents.
- Maintien des relations professionnelles avec les consultants, promoteurs, entrepreneurs, organismes gouvernementaux et autres partenaires.
- Répond aux demandes et préoccupations du public relatives aux infrastructures, aux travaux publics et aux projets sous sa responsabilité.
- Participe aux comités internes, réunions de coordination et rencontres publiques lorsque requis.

Politiques, normes et amélioration continue

- Développe, met à jour et met en œuvre les politiques, procédures, normes et programmes nécessaires au fonctionnement efficace de la direction.
- Assure l'application des politiques municipales, notamment la politique d'approvisionnement, dans les activités relevant de sa direction.
- Se tient informé des changements législatifs, réglementaires, technologiques et des meilleures pratiques touchant les infrastructures, les travaux publics et l'ingénierie municipale.
- Identifie et recommande des améliorations aux pratiques, processus et technologies utilisés par la Municipalité.
- Effectue toute autre tâche connexe confiée par le Directeur général.





EXIGENCES :

- Baccalauréat en génie civil ou dans une discipline connexe.
- Membre de l'Ordre des ingénieurs de l'Ontario (*P.Eng.*).
- Minimum de **7 ans d'expérience pertinente**, dont une expérience significative en ingénierie municipale, gestion des infrastructures et/ou travaux publics.
- Minimum de **5 ans d'expérience en gestion et supervision de personnel**, idéalement dans un environnement municipal ou une organisation similaire.
- Expérience démontrée en gestion de projets d'infrastructure et en administration de contrats.
- Expérience pertinente en milieu municipal constitue un atout important.
- Bilinguisme obligatoire à l'oral et à l'écrit (français/anglais).
- Permis de conduire valide

CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES

- Connaissance approfondie des infrastructures municipales, des travaux publics et des principes d'ingénierie civile.
- Connaissance des processus d'aménagement du territoire et du développement immobilier.
- Connaissance des systèmes municipaux d'aqueduc, d'égouts sanitaires et pluviaux, de drainage et de voirie.
- Connaissance des principes de gestion des actifs municipaux et de planification des immobilisations.
- Connaissance des lois, règlements, normes, politiques et exigences applicables aux infrastructures municipales et aux travaux de construction.
- Connaissance des normes de santé et sécurité au travail.
- Excellentes capacités d'analyse, de résolution de problèmes et de prise de décision.
- Excellentes habiletés en gestion de projets et en administration de contrats.
- Excellentes aptitudes en communication orale et écrite et en rédaction de rapports.
- Capacité à gérer plusieurs projets et priorités simultanément.
- Capacité à travailler de façon autonome et en collaboration avec différentes équipes et parties prenantes.
- Maîtrise des outils informatiques et logiciels de bureautique.
- Connaissance des systèmes de gestion des actifs et des outils géomatiques constitue un atout.





- Capacité à utiliser des équipements de relevé et de positionnement (GPS) et des outils géomatiques pour la collecte et la gestion des données d'infrastructure.

CONDITIONS DE TRAVAIL :

- **Lieu** : Principalement au bureau, avec des déplacements fréquents sur les sites de projets, infrastructures et installations municipales.
- **Horaire** : Temps plein, avec horaires flexibles, heures supplémentaires et disponibilité selon les besoins des projets, opérations et situations d'urgence.
- **Environnement** : Travail en bureau et sur le terrain, incluant des chantiers de construction et diverses conditions météorologiques.
- **Exigences physiques** : Capacité à effectuer des inspections sur le terrain et à se déplacer sur des chantiers, infrastructures et installations municipales.
- Participation aux réunions du Conseil municipal, comités et rencontres publiques lorsque requis.
- Interaction fréquente avec le public, les élus, les employés municipaux, les consultants, promoteurs, entrepreneurs et organismes gouvernementaux.

AUTRES

APPROVED BY HUMAN RESOURCES:

ACCEPTED BY EMPLOYEE:

DATE: _____

DATE: _____

